



Délibération
N° 2024-002

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : SÉCURISATION ET SIGNALISATION DES PASSAGES PIÉTONS : DEMANDE DE
SUBVENTION

Date de la convocation : 28/02/2024

SEANCE DU 06 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE Le SIX MARS à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. GRAZIANI Jean-Charles.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. REVELLI Hervé, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. SIGURANI Olivier, Mme MINICUCCI Audrey.

M. LEONARDI Bernard a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
Mme RAGAS Viviane a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 12	Absents : 7	Représentés : 4
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Le Maire informe l'Assemblée Communale de l'importance de procéder à la signalisation et à la sécurisation des passages piétons.

Ce projet porte sur un programme ambitieux de sensibilisation et de communication visant à obtenir un ralentissement de la vitesse de circulation. En effet, nous constatons une aggravation des comportements automobilistes dangereux, un non-respect des limitations de vitesse et des traversées piétonnes.

Parmi les mesures envisagées, il est proposé d'équiper les 17 passages piétons de la commune de panneaux lumineux de type « C20A ». Ces panneaux lumineux permettront de mieux identifier les passages piétons et les lampes flash obligeront les véhicules à ralentir.

La Commune envisage également d'aménager deux panneaux de 30 km/h (B14) afin de marquer les entrées de la Commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20240306-0062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024



Le coût de l'opération est estimé à 80 000,00 € HT. Il se décompose ainsi :

OPÉRATION: Sécurisation et signalisation des passages piétons	MONTANT HT	MONTANT TTC
Coût des équipements/installation	79 196,00 €	95 035,20 €
Aléas techniques	804,00 €	964,80 €
TOTAL	80 000,00 €	88 000,00 €

Pour assurer le financement de l'opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de solliciter une aide de 80% auprès de la Collectivité de Corse au titre du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

- Approuve le projet de sécurisation et de signalisation des passages piétons de la Commune,
- Fixe ainsi les plans de financement :

OPÉRATION : Sécurisation et sécurisation des passages piétons de la Commune	MONTANT HT	TAUX
part CDC – produit des amendes de police	64 000,00 €	80%
part COMMUNE - autofinancement	16 000,00 €	20%
Total	80 000,00 €	100%

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse pour obtenir un taux d'aide de 80 %
- Autorise le Maire à effectuer et à signer les demandes de subventions correspondantes,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20240306-0062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024